

Commune LES THUILES

**Procès verbal de la séance du Conseil Municipal
du 10 octobre 2024**

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le dix octobre 2024 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Guillaume SICARD, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Nathalie CHALVET.

Absent excusé : Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Philippe MOREL

Secrétaire de la séance : HONORE Françoise

Le procès verbal du conseil municipal du 28 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Réfection de la route de l'Aupillon et des rues adjacentes avec enfouissement des réseaux -
N° 38/2024**

Par délibération en date du 13 décembre 2023, l'assemblée municipale a décidé de procéder à la réfection de la route de l'Aupillon et de ses rues adjacentes avec l'enfouissement des réseaux secs et humides pour un coût total de 550 607,50€ HT. Ce programme de travaux porte également le renouvellement des réseaux d'assainissement qui relève de la compétence de la CCVUSP. Ces travaux devant être réalisés concomitamment, la création d'un groupement de commandes portant sur les travaux et leurs études a été décidé par délibérations du 26/03/2024 pour la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon et du 25/03/2024 pour la Commune.

Préalablement à la mise en oeuvre des ces travaux, il est nécessaire de désigner un maître d'oeuvre en charge de l'étude et la réalisation du programme de réparation de voirie, d'enfouissement, de réfection et de renforcement des réseaux.

A la suite d'une consultation des bureaux d'études engagée sur la plate-forme "marchés-sécurisés" dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres a retenu le bureau CEREG qui a présenté l'offre la plus intéressante pour un coût total de 33 350 € HT dont 23 400 € HT pour les travaux relevant de la commune et 9 950 € HT pour les travaux relevant de la CCVUSP.

Madame le maire propose aux élus de retenir le bureau d'études CEREG pour cette mission de maîtrise d'oeuvre et les invite à l'autoriser à signer le marché.

VU le code des marchés publics,
Entendu l'exposé,

le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** le bureau d'études CEREG sise à Nîmes 30035 Cedex 1 - Parc Scientifique Georges Besse - Arche Bötti 2 - 115 allée Norbert Wiener.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le bureau d'études CEREG et la commune, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

| | |
|--|-------------------|
| Demande d'inscription du sentier communal reliant Clôt Meyran aux Bruns - | n° 39/2024 |
|--|-------------------|

Madame Le Maire propose aux élus que le sentier communal de randonnée qui rejoint le hameau de Clôt Meyran à celui des Bruns et qui constitue un maillage avec les sentiers de promenade existants dans ce secteur, soit inscrit au plan Départemental de promenade et de randonnées (PDIPR).

CONSIDERANT le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** l'inscription au PDIPR du sentier susvisé dont l'itinéraire est indiqué sur la carte ci-jointe.
- **CHARGE** Madame le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous documents s'y rapportant.

| | |
|--|-------------------|
| ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS ROUTE DE L'AUPILLON ET RUES ADJACENTES | N° 40/2024 |
| Convention de mandat avec le syndicat d'Energie 04 - | |

Madame le Maire indique aux élus que dans le cadre des travaux de réfection de la voie communale route de l'Aupillon et de ses rues adjacentes, des travaux d'enfouissement de l'éclairage public, de télécommunications seront également réalisés de manière concomitante avec ceux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE04. La mise en oeuvre des travaux d'enfouissement de ces réseaux secs pourrait être confiée au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence dans le cadre d'une convention de mandat, qui précise les modalités d'intervention entre la commune et le SDE.

Le coût prévisionnel de travaux concernant l'éclairage public s'élève à 30 251,90€ TTC (25 209,92€ HT) et ceux de la téléphonie à 20 529,48 € TTC (17 107,89€ HT) à la charge de la commune.

CONSIDERANT la faisabilité et l'opportunité de cette opération qui présente un intérêt pour la commune sur le plan esthétique.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de réaliser le programme de travaux de réseau d'éclairage public et de télécommunication pour un coût total de 50 781,38€ TTC.
- **CONFIE** au Syndicat d'Energie 04 la mise en oeuvre de ces travaux dans le cadre d'une convention de mandat, conformément au code de la commande publique.
- **APPROUVE** les conventions de mandats ci-jointes à établir entre la commune et le SDE04.
- **ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel suivant:

| | |
|---------------------------|----------------|
| Eclairage public | 30 251,90€ TTC |
| Télécommunication | 20 529,48€ TTC |
| - MONTANT TTC | 50 781,38€ |
| - Participation communale | 50 781,38€ TTC |
- **S'ENGAGE** à verser la participation communale au SDE et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches liées à cette affaire, notamment à signer les conventions de mandat susvisées et tous les documents y afférents.

Mise à disposition de la salle Multi accueil. Fixation du tarif de location.

N° 41/2024

Madame le Maire indique que des personnes souhaitent la mise à disposition de la salle d'accueil pour y pratiquer des activités de manière ponctuelle et propose de fixer le tarif de location à 30€ la demi-journée. VU la délibération N°45/2023 du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2023 portant sur la révision des tarifs de location des salles communales.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le tarif de mise à disposition de la salle multi accueil à 30€ la demie-journée pour toutes les activités dispensées par des personnes autres que les associations.
- **DIT** que les recettes afférentes seront inscrites au budget en cours.
- **AUUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision, notamment les conventions à intervenir entre les demandeurs et la commune.

QUESTIONS DIVERSES

. Assurance Prévoyance pour personnel communal

Madame le Maire indique que les collectivités territoriales ont obligation, à compter du 1er janvier 2025, de participer financièrement à la prévoyance complémentaire de leurs agents communaux. En vue de la mise en place de ce nouveau dispositif réglementaire, le Centre de Gestion mandaté par les communes affiliées, a retenu le groupe REYLENS après une consultation des prestataires.

Avant de procéder à l'adhésion du groupe REYLENS souscrit par le Centre de Gestion, la commune doit faire connaître le montant de sa participation mensuelle identique pour tous les agents à temps complet ou non complet, lequel doit être présenté, pour avis, au Comité Social Technique du Centre de Gestion.

Avis du conseil municipal : Les élus décident de fixer la participation mensuelle de la commune à 10 €.

- **Organisation cérémonie du 11 novembre 2024**

Une réunion aura lieu en sous-préfecture le 15 octobre en vue de préparer les cérémonies commémoratives du 11 novembre organisées dans chaque commune en présence des autorités officielles et militaires selon le planning des manifestations. Ces cérémonies seront marquées, pour les communes qui en font la demande, d'une reconnaissance particulière avec la présence d'une lanterne en hommage au soldat inconnu Mort pour la France.

Avis du conseil municipal : Françoise HONORE se propose pour participer à cette réunion pour l'organisation de cette cérémonie dont le déroulement est fixé pour les Thuiles à 11 heures.

- **Bornes électriques**

Un projet portant sur l'installation de bornes électriques pour la recharge des véhicules porté par le SDE04, est proposé pour chaque commune qui souhaite en être dotée. Avant de statuer sur cette proposition, les élus souhaiteraient connaître les conditions financières qui se rattachent à cet équipement dont une partie est la charge de la commune, outre les frais annuels de fonctionnement.

- **France Services**

A la suite d'une rencontre avec les responsables de France Service qui ont dressé le bilan de leur présence sur la commune après plusieurs de fonctionnement, ils proposent d'assurer une permanence mensuelle tous les premiers mardis et de rencontrer hors de ces créneaux en mairie ou dans les bureaux, les personnes qui en feraient la demande.

- **Visite du Commandant de Gendarmerie**

M. Malherbet, commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Barcelonnette qui a récemment pris ses fonctions, est venu se présenter en mairie et a suggéré que la commune s'équipe de caméras pour visualiser notamment les véhicules qui traversent la commune en vue de renforcer la sécurité du territoire de la vallée. Il propose de présenter plus en détail ce projet aux élus lors d'un des prochains conseils municipaux en précisant que cette opération est subventionnable à 90 % de son coût.

Avis du conseil municipal : Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal en vue d'une éventuelle rencontre en début d'année.

La secrétaire de séance,

Françoise HONORE

